

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 9 janvier 2019**

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents** : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR, et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire déléguée, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Éric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Anne ZYTO, conseillers municipaux.

**Membres absents excusés** : Sylvie CULLMANN donne procuration à Christian KLIPFEL, Jean-Michel STEPHAN donne procuration à Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres absents** : Fabrice FISCHER

**Secrétaire de séance** : Adeline GORSY, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 9 janvier 2019 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 03 janvier 2019, avec comme ordre du jour :

- **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
  - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2018
  - Réunions, rencontres et manifestations
- **PROJETS ET TRAVAUX**
  - Espace couvert
    - Accès complémentaire
  - Maison des associations
    - Renforcement de la rampe d'accès
- **AFFAIRES CULTURELLES :**
  - Nuit de la lecture de la médiathèque
  - Convention avec le théâtre Reis
- **RESSOURCES HUMAINES :**
  - Arrivée de Adeline GORSY - DGS
  - Heures supplémentaires
- **URBANISME**
  - Lotissement MEISSACKER
  - Aménagement rue de la Source

- Information sur les DIA
- **AFFAIRES FINANCIERES**
  - Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019
- **DIVERS**
  - Concours local des illuminations de Noël : communication du palmarès
  - Point à date sur la convention de gestion du service public de fourrière animale
  - Recensement de la population par l'INSEE : communication des chiffres de la population légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - Numérotation de maisons
    - Rue Louis Philippe Kamm
    - Rue de Seltz
  - Prochaines réunions et manifestations

Le Maire souhaite ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal. Il revient sur 2018, une année marquée par des projets d'envergures tels que la rénovation de la maison des associations et l'espace couvert, qui pourra assurer son rôle dès son inauguration.

Les finances de la ville ont retrouvé une certaine dynamique ce qui permettra de terminer le mandat dans de bonnes conditions. De plus le niveau de la population a connu la plus forte progression du territoire sur ces dernières années, avec aujourd'hui un peu plus de 3 200 habitants.

L'attractivité de la ville est portée par ses services, par l'emploi et la mobilité symbolisée par le train comme un levier dynamique.

Une partie du défi de l'habitat est en phase d'être solutionné par des investissements créant de l'habitat individuel supplémentaire.

## **POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2018**

Monsieur José POZUELO et Madame Céline GEFFROY demandent à ce que le compte rendu soit rectifié dans son point 1 en modifiant leurs absences en absents excusés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le compte-rendu du 08 décembre 2018 avec la rectification sur le point 1

**APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS DEUX ABSTENTIONS (José POZUELO et Céline GEFFROY)**

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 7 novembre 2018**

#### **06.12.2018**

- Noël des écoles maternelle et élémentaire à La Saline
- Comité de pilotage tourisme Alsace du Nord avec les Présidents des Communautés de Communes et les Présidents des Offices de Tourisimes
- Comité syndical du SCOTAN – orientations budgétaires : la contribution au nouveau PETR devrait être légèrement inférieure à la somme des contributions au SCOTAN et à l’ADEAN

#### **07.12.2018**

- Conseil d’administration des maires 67 à Hoerdt

#### **08.12.2018**

- Sainte Barbe des Sapeurs-pompiers avec remise des médailles devant La Saline et défilé

#### **08 et 09.12.2018**

- Deuxième WE des animations de Noël. Sur un plan général concernant les animations de Noël le maire constate que les investissements effectués ont été performants, en particulier le village des automates qui a généré plus de 7500 passages sur les quatre week-ends. Le concept des quatre week-ends, faisant le lien entre les diverses animations, est à pérenniser du fait de sa différence avec d’autres localités de même taille qui limitent leurs animations à une période plus réduite. La multiplication des animations de Noël implique une stratégie de différenciation, que ce soit en termes de durée ou en termes d’animations offertes, à l’exemple du village des automates ou de la pièce de théâtre le Struwwelpeter.

#### **11.12.2018**

- Réunion du comité syndical du SMICTOM : orientations budgétaires : calcul de la contribution des communautés de communes intégrant le poids des déchets collectés, une économie représentant environ 25 000 euros a été observée. Mais également une moyenne de 100 kilos par habitants des OMR contre 170 kilos auparavant. L’importance de la réduction des déchets varie en fonction du profil urbain des territoires du SMICTOM. Ainsi dans une communauté de communes très rurale comme Sauer-Pechelbronn elle est forcément plus importante que dans le pays de Wissembourg, à dominante plus urbaine. La communauté de communes de l’Outre-Forêt se situe entre les deux. Cependant la ville de Wissembourg a tout de même aussi réussi à diminuer les déchets.

#### **12.12.2018**

- Repas de Noël du club des personnes âgées Les Cigognes de l’Outre-Forêt
- 30<sup>e</sup> anniversaire de PAMINA

#### **13.12.2018**

- Rencontre avec Monsieur Steve HUBER qui va faire une proposition de commercialisation pour l'Ecoquartier qui sera présentée lors du conseil de février. Il sera également sollicité pour l'aménagement du terrain Dangler rue de la Bergerie.
- AG de ASSALINE
- Bureau de la communauté de communes : préparation du conseil

#### **14.12.2018**

- Fête de Noël du périscolaire
- Vente de bois de chauffage : la vente de bois a été moyenne pour la vente de bois de chauffage, environ 10 000 euros, mais à nouveau excellente en 2018 pour le bois d'œuvre, soit de l'ordre de 200 000 euros.

#### **15 et 16.12.2018**

- Troisième WE des manifestations de Noël

#### **19.12.2018**

- Conseil communautaire : décision de vente de 3,25 ha à LECLERC pour un prix de 1844,45 € de l'are, acceptation de la vente de parcelles d'une contenance d'1 ha dans la ZAE de Hatten à STRIEBIG, approbation de la convention tripartite Département/ Communauté de communes /Commune de Soultz-sous-Forêts pour les Jardins de La Saline, définition de l'intérêt communautaire en matière de commerce, présentation du préprogramme pour la construction du périscolaire de Surbourg, choix du prestataire MSA pour le service à la personne -SAP-, modification du règlement des OMR pour facturer les hébergements médicalisés selon les règles des particuliers, ...

#### **20.12.2018**

- CIAS : aide au portage de repas – demande d'éléments complémentaires avant d'élargir l'aide à d'autres prestataires que la seule ABRAPA car ces derniers ne couvrent pas forcément l'ensemble du territoire ce qui engendre des frais différents.

#### **21.12.2018**

- Concert de l'école maternelle
- Comité directeur de l'ADEAN : modalités de liquidation progressive de l'ADEAN
- Jury des illuminations : point à l'ordre du jour

#### **22.12.2018**

- Réception du rapport du commissaire enquêteur pour la modification n°3 du PLU,

#### **22 et 23.12.2018**

- Quatrième WE des manifestations de Noël

#### **29.12.2018**

- Entretien pour l'édifice d'une habitation sur une partie du terrain Dangler

#### **02.01.2018**

- Arrivée de Adeline GORSY

#### **04.01.2019**

- AG des JA et de la FDSEA à la Cave de Cleebourg

#### **06.01.2018**

- Concert du Nouvel An, beau concert donné par une formation de jeunes musiciens avec une belle prestation, 120 personnes.
- Galette des JSP

#### **07.01.2018**

- Rencontre avec la société d'aménagement SOVIA pour la création d'un lotissement rue Meissacker

#### **08.01.2018**

- Bureau de la communauté de communes avec notamment le lancement du groupement de commande pour les assurances
- Présentation d'Adeline GORSY au personnel

### **Point 2 : PROJETS ET TRAVAUX**

- Espace couvert
  - Accès complémentaire

La création d'un nouvel accès à l'espace couvert fera l'objet d'un avenant de 5307,80 euros pour l'accès. Pour l'instant il s'agit uniquement d'un devis, qui sera voté en février sous forme d'avenant.

- Eau pluviale

La modification liée à la gestion de l'eau pluviale ne nécessitera probablement pas d'avenant car elle représente une différence de 2 500 euros qui sera couverte par différents ajustements.

- Nom de l'ouvrage

Monsieur le Maire propose « HALLE de la Saline » pour le nom de l'ouvrage, car il y avait une halle couverte auparavant devant l'ouvrage.

Monsieur Thomas RUBY propose « Arche de la Saline » comme nom pour l'ouvrage.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à**

8 voix pour le nom « Halle de la Saline »

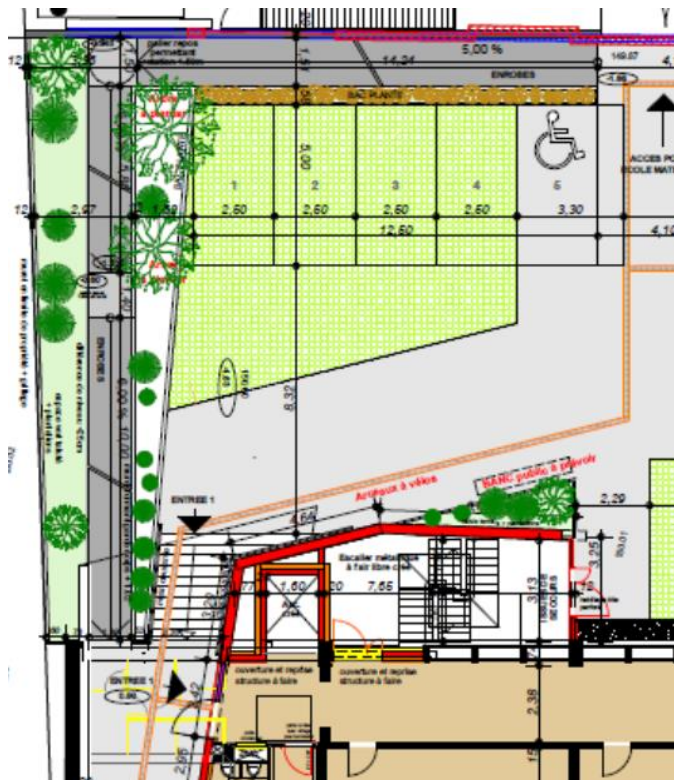
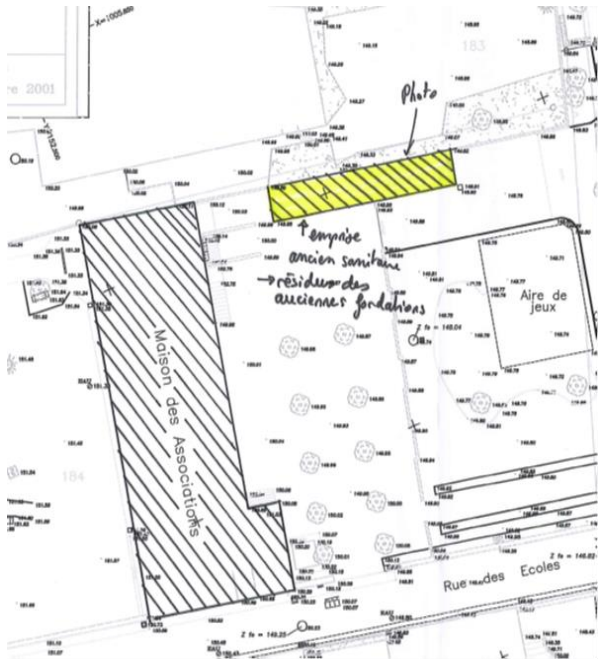
7 voix pour le nom « Arche de la Saline »

7 abstentions

**Décide** de reporter le point au prochain conseil municipal de février 2019

- Maison des associations
  - Renforcement de la rampe d'accès

L'avancement des travaux de rénovation de la maison des associations laisse apparaître la nécessité de renforcer les fondations de la rampe d'accès pour pouvoir s'appuyer sur les restes du sous-sol des anciens WC des écoles. Un devis de l'entreprise Muller et Fils a été réceptionné pour un montant de 4 680,91€ HT.



- **Modification n°1 du lot 03 – Démolition / Gros-œuvre**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 30 juillet 2018 pour un montant de 85 456.25€ HT avec l'entreprise MULLER ET FILS pour le lot 03 « démolition / gros-œuvre » dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de la musique et des associations ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour des travaux supplémentaires de réalisation d'un comblement en béton et d'un radier, rendus nécessaire suite à la découverte de fosses de récupération des eaux usées à l'emplacement de la futur rampe PMR, pour un montant de 4 680.91€ HT ;

**CONSIDERANT** que la modification induit une augmentation de 5.48% du montant du marché initial ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve la modification n°1 du lot 03 pour un montant de 4 680.91€ HT
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Point 3 : AFFAIRES CULTURELLES :**

- Nuit de la lecture de la médiathèque

La médiathèque propose ce samedi 19 janvier une manifestation au tour de la lecture, il s'agit de la **« Nuit de la Lecture »**, qui se déroulera comme suit :

- A 16h : Contes des Terres Enneigées  
pour les enfants à partir de 5 ans  
Contes, musique et ombres chinoises par le Trio Virgule
- Suivis à 16h45 d'un Atelier d'ombres chinoises  
pour les enfants à partir de 5 ans  
avec Sophie-Dorothee Kleiner

Ces ateliers sont gratuits et sur réservation répondant à un thème national.

L'objectif est de faire de la médiathèque un lieu de vie plus ouvert, un outil pour toutes les générations, et ce par une diversité d'animations telles que la Garden party, les vendredis jeux de société et la nuit de la lecture.

- Convention avec le théâtre Reis

Cette convention est le fruit d'une collaboration entre quatre structures du territoire pour la mise en œuvre d'un projet commun autour de la culture organisé sous forme d'atelier à thème.

**Porteur du projet :**

Médiathèque de Soultz-sous-Forêts : Stéphanie Schlichter (responsable, en charge du secteur adulte), Tiffany Glass (responsable adjointe, en charge du secteur jeunesse)

Compagnie Théât' Reis, pédagogie et création : Ahmed Ferhati, Catherine Bodinier

Résidence Le Soultzerland : Virginie Muller (animatrice sociale), Elsa Daumark (psychologue)

Ecole élémentaire de Soultz-sous-Forêts : Anne-Laure Motta (enseignante, classe de CM1/CM2)

**Les principaux objectifs :**

- Développer un partenariat entre 4 structures du territoire (dont 3 « voisines » à Soultz-sous-Forêts) pour créer une synergie autour de la culture.
- Faire découvrir la pratique artistique et plus spécialement l'art théâtral à des publics qui en sont parfois éloignés.

**Mise en œuvre du projet et calendrier prévisionnel :**

Partageant ces enjeux de décloisonnement et d'ouverture sur le monde, les partenaires chercheront ensemble, par des échanges et concertations pour une construction commune du projet, à créer les conditions favorables à l'ouverture d'ateliers répondant aux objectifs (EHPAD, école, Médiathèque) en 2019.

**Budget et financement :**

L'école pourrait présenter ce projet au GIP-ACMISA mais seulement pour l'année scolaire 2019-2020. La médiathèque pourrait demander une ligne budgétaire spécifique à ce projet (dans son budget animation) pour l'année civile 2019.

- Convention de partenariat 2018-2019 avec le collège de l'Outre-Forêt

Cette convention a pour objet la contractualisation du partenariat entre la médiathèque et le collège sur l'année scolaire 2018-2019 pour créer une synergie autour de la culture, développer le goût de la lecture et faire découvrir aux élèves le service de la médiathèque. Le coût pour la première partie s'élève à 1 425 euros, ce qui s'inscrit dans le budget général. La première opération a lieu jusqu'à la fin mai puis il y aura plus de visibilité pour l'organisation d'un spectacle.

**Point 4 : RESSOURCES HUMAINES :**

- Arrivée de Adeline GORSY – DGS

Pour permettre l'embauche de Mme Adeline GORSY, actuellement secrétaire générale de mairie à la commune d'Andlau, candidate retenue pour succéder à Mme Anne-Laurence BING, il est nécessaire d'ouvrir le poste et de créer un poste d'attaché ouvert au recrutement par voie contractuelle.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,



Vu la déclaration de vacance de l'emploi d'attaché NT enregistrée sous le n°6025 par le Centre de Gestion du Bas-Rhin,  
CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de la direction générale des services, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des attachés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE,**

**Article 1 : création et définition de la nature du poste.**

Il est créé un poste d'attaché à compter du 01.01.2019 dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de direction générale des services,

*Le cas échéant* : L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

*Le cas échéant* : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'attaché territorial échelon 6 Indice brut 600 Indice brut 505.

**Article 2 : temps de travail.**

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

**Article 3 : crédits.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (ou de l'établissement).

**Article 4 : exécution.**

Le conseil municipal adopte (à l'unanimité ou à x voix favorables – x contre – x abstention).

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

- Heures supplémentaires

Dans le cadre des manifestations de Noël en Outre Forêt, et du déneigement du dimanche 16 décembre 2018 les agents communaux ont effectué des heures supplémentaires de dimanche :

**Services techniques** : heures supplémentaires des dimanches 2, 9, 16 et 23 décembre 2018

Billmann Christian : 7 heures

Durand-Heymes Jonathan : 7 heures

Gorgus Thomas : 12 heures

Jung Jean-Yves : 19 heures

Kreiss Eric : 16.5 heures

**Service culturel** : heures supplémentaires des dimanches 2, 9, 16 et 23 décembre 2018 et dimanche 6 janvier.

Ces heures supplémentaires concernent des missions d'accueil du public et des partenaires, de tenue de billetterie, de régie, d'actions de médiation et d'entretien.

Keller Emilie : 36.25h

Leguillette Gaëtan : 17h

Maurer-Fuchs Sabine : 23h

Ces heures effectuées en décembre 2018 seront comptabilisées sur la paye de janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**Approuve** les heures supplémentaires effectuées par les agents

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **Point 5 : URBANISME**

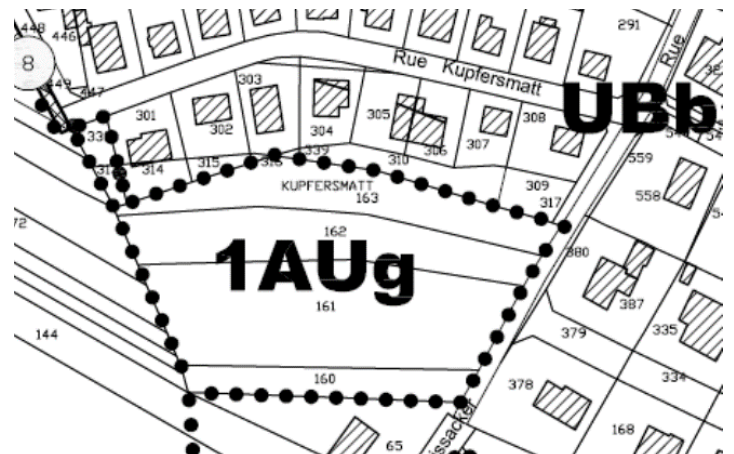
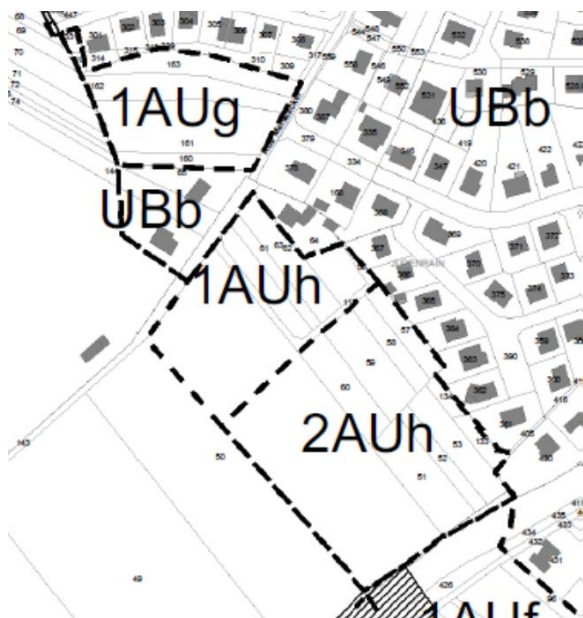
- Lotissement de la rue Meissacker : deux zones sont urbanisables au titre du statut 1AU dans la rue Meissacker.

La société SOVIA a pris contact avec Monsieur le Maire car elle s'est intéressée au secteur 1AUH, des promesses de vente ont été obtenues sauf pour une parcelle.

Face à cette difficulté il est nécessaire soit de procéder à une négociation avec le propriétaire, soit d'opérer à une modification du PLU. Ce dernier impose que le projet couvre la totalité de la zone, il serait alors envisageable de modifier le PLU, en accord avec la Communauté de Communes, pour permettre la réalisation du projet.

La société s'est également intéressée au potentiel du secteur 1AUG, ils ont déjà pris contact avec les propriétaires.

Ces deux projets vont donner lieu à une ouverture de l'habitat individuel sur la commune.

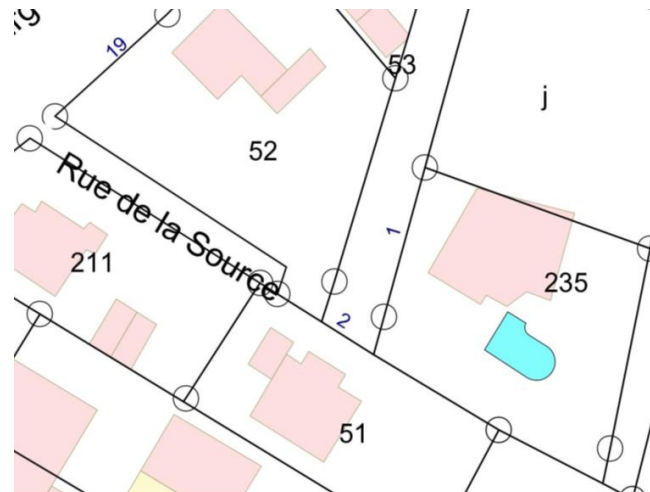
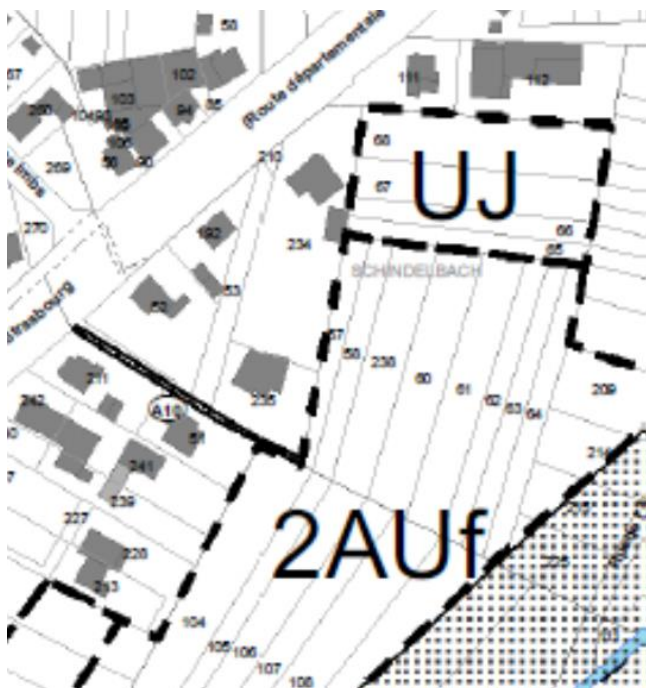


- Aménagement de la rue de la Source

L'accès par la rue de la Source est un imbroglio qui dure déjà depuis des dizaines d'années. Une restructuration des propriétés est en cours. C'est une opportunité pour clarifier une fois pour toute la situation dans ce secteur.

Ceci d'autant plus que le PLU prévoit un emplacement réservé qui permet d'élargir à 4 mètres la rue de la Source et de la prolonger par un sentier de 2 mètres de large.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à des négociations pour l'achat des terrains l'un de quatre mètres et l'autre de deux mètres permettant la régularisation de la voie de circulation, sur la base du prix généralement pratiqué par la commune pour ce type d'opération.



10	Elargissement (4 mètres) puis Prolongement de la rue de la source par un sentier	commune	4 mètres et 2 mètres	
----	--	---------	----------------------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**Approuve** la proposition d'achat

**Autorise** Monsieur le Maire à engager les négociations dans ce sens

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

- Information sur les DIA

**33/2018**

**Réception** : 27 décembre 2018

**Propriétaire** : VILLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

**Terrain** : rue des 3 Hommes à Soultz-sous-Forêts

**Acquéreur** : SCI CLARA – Monsieur Gilbert MESSEMER

**34/2018**

**Réception** : 27 décembre 2018

**Propriétaire** : VILLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

**Terrain** : rue de Pechelbronn à Soultz-sous-Forêts

**Acquéreur** : SCI CLARA – Monsieur Gilbert MESSEMER

**35/2018**

**Réception** : 28 décembre 2018

**Propriétaire** : Monsieur et Madame Claude GREDER

**Terrain** : 2, rue Chrétien Frédéric Pétri à Soultz-sous-Forêts

**Acquéreur** : Monsieur Philippe WEIGEL et Madame Anaïs THALMANN

**1/2019**

**Réception** : 4 janvier 2019

**Propriétaires** : Madame Brigitte MERLINI / Madame Christiane MERLINI / Monsieur Jean-Marc MERLINI / Madame Marie-Odile BATT

**Terrain** : 12, rue Kupfersmatt

**Acquéreur** : Monsieur Kévin PRZYBYLSKI

**2/2019**

**Réception** : 4 janvier 2019

**Propriétaire** : Madame Blanche MEINNHEIMER

**Terrain** : 9, rue de Lobsann

**Acquéreur** : Monsieur Lucas RUPP et Madame Magalie GASSER

**3/2019**

**Réception** : 14 janvier 2019

**Propriétaire** : Monsieur Gilbert KELLER

**Terrain** : 3, rue des Vignes

**Acquéreur** : Monsieur Philippe FURST

**Point 6 : AFFAIRES FINANCIERES**

- Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019

**VU** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »*

**VU** les crédits votés au budget primitif 2018 en section d'investissement, dont le montant total s'élève à 3 069 174.00€ (hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »).

*Il est proposé au conseil municipal, au regard des opérations en cours, de permettre à M. le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits 2018 affectés aux articles suivants :*

<b>Article</b>	<b>Crédits 2018</b>	<b>Autorisation dans la limite de 25% des crédits 2018</b>
2031	36 000,00 €	9 000,00 €
2111	128 000,00 €	32 000,00 €
2115	422 261,00 €	105 565,25 €
21312	362 000,00 €	90 500,00 €
21318	600 000,00 €	150 000,00 €
2135	619 635,00 €	154 908,75 €
2138	567 000,00 €	141 750,00 €
2151	102 500,00 €	25 625,00 €
2152	87 330,00 €	21 832,50 €
21534	10 600,00 €	2 650,00 €
21568	52 550,00 €	13 137,50 €
21571	8 400,00 €	2 100,00 €
2158	7 440,00 €	1 860,00 €
2183	12 940,00 €	3 235,00 €
2184	11 513,00 €	2 878,25 €
2188	26 005,00 €	6 501,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 054 174,00 €</b>	<b>763 543,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite de 763 543.50€ ;

**PRECISE** que toutes les dépenses engagées à ce titre seront inscrites au budget primitif 2019, aux opérations prévues.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### **Point 7 : DIVERS**

- Concours local des illuminations de Noël : communication du palmarès

Conformément à la délibération du 11 avril 2017, les récompenses seraient à attribuer selon le palmarès suivant :

LAUREATS ILLUMINATIONS 2018

CLASSEMENT	LAUREATS	MONTANTS ATTRIBUES
1 <sup>er</sup>	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann	80 €
2 <sup>ème</sup> ex aequo	M. et Mme Didier KLEIN 18a, rue de Pechelbronn	65 €
2 <sup>ème</sup> ex aequo	M. et Mme Michel HAUSHALTER 4, Chemin du Sel	65 €
4 <sup>ème</sup>	M. et Mme Ernest ROTT 4, rue de Hoffen - HOHWILLER	35 €
5 <sup>ème</sup>	M. et Mme Fabrice EHLEIDER 12, rue de l'Ecole - HOHWILLER	35 €
6 <sup>ème</sup>	M. et Mme Bruno FRANK 30, rue du Maire Geiger	20 €
7 <sup>ème</sup>	M. et Mme Claude BRAEUNER 2b, rue Louis Philippe Kamm	20 €
8 <sup>ème</sup>	M. et Mme Frédéric DAAB 19, rue du Frohnacker	20 €
9 <sup>ème</sup>	M. et Mme Joël KLEIN 26 a, rue du Maire Geiger	20 €
10 <sup>ème</sup>	M. et Mme Michel MATHES 4b, rue Louis Philippe Kamm	20 €
11 <sup>ème</sup>	M. et Mme Alfred SCHMITT 15, rue de la Dîme	20 €
12 <sup>ème</sup>	M. et Mme Fabien KOCHER 12, rue de la Dîme	20 €
13 <sup>ème</sup>	M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale - HOHWILLER	20 €

LAUREATS VITRINES COMMERCES 2018

CLASSEMENT	LAUREATS	MONTANTS ATTRIBUES
1 <sup>er</sup>	BOULANGERIE Ô DELICES D'ENZO 35, rue des Barons de Fleckenstein	80 €
2 <sup>ème</sup>	BOULANGERIE SAINT-HONORE 26, rue du Docteur Deutsch	60 €
3 <sup>ème</sup>	PHARMACIE CANTONALE 23, rue du Docteur Deutsch	30 €
4 <sup>ème</sup> ex aequo	C'COIFFURE 22, rue des Barons de Fleckenstein	30 €
4 <sup>ème</sup> ex aequo	Bijouterie LANTZ	30 €

	14, rue des Barons de Fleckenstein	
6 <sup>ème</sup>	JOERGER COIFFURE 11, rue du Docteur Deutsch	30 €

Monsieur Fabien Acker souligne que les commerces ont fait un effort particulier cette année mais que la participation des habitants diminue à Soultz mais augmente à Hohwiller. Il est proposé de décerner une mention spéciale pour la décoration du balcon de Monsieur STRUMENGER situé au 6 rue du Maire Frédéric Laeuffer.

Vu la délibération du 12 avril 2018 portant sur les récompenses aux concours locaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**Approuve** le palmarès des lauréats illuminations 2018

**Approuve** le palmarès des lauréats vitrines commerces 2018

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

- Point à date sur la convention de gestion du service public de fourrière animale  
**Ce point sera examiné au prochain conseil février 2019, mais la continuité du service est assurée.**

- Recensement de la population par l'INSEE : communication des chiffres de la population légale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Population légales au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Population municipale : 3173  
Population comptée à part : 35  
Population totale : 3208

Ce chiffre correspond à la population réelle de l'année 2016, car le dernier recensement a eu lieu cette année-là.

- Numérotation de maisons
  - Rue Louis Philippe Kamm

Suite à la vente de la parcelle 190 section 10 rue Louis Philippe Kamm, il est nécessaire d'y attribuer une numération en vue de la future construction. Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro 4c.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE** d'attribuer le numéro 4c à la parcelle 190 section 10 de la rue Louis Philippe Kamm

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

- Rue de Seltz

Les propriétaires des logements situés rue de Seltz, section 10 parcelle 30, demandent la numérotation de la nouvelle construction, Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro 6A. Le conseil municipal après en avoir délibéré

**DECIDE** d'attribuer le numéro 6a à la nouvelle construction sur la parcelle 30 section 10 rue de Seltz

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

- **Prochaines réunions et manifestations**

- 11 janvier : Vœux de la municipalité à 20 heures à La Saline
- 12 janvier : Fête des seniors de Hohwiller au restaurant La Grange Fleurie
- 12 janvier : Crémation des sapins au Bruehl
- 25 janvier : Repas personnel - élus à l'occasion de la nouvelle année
- 27 janvier : Fête des seniors de Soultz-sous-Forêts à La Saline
- 1<sup>er</sup> février : AG de l'OMACSL

**Le prochain conseil municipal aura lieu le 06.02.2019**

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21H26.